Toulouse, jeudi 29 octobre 2026

DÉCLARATION DE PRESSE DE JEAN-LOUIS CHAUZY
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

FIBRE EXCELLENCE : LE TEMPS JUDICIAIRE N'EST PAS LE TEMPS DE L'INDUSTRIE

Construire un projet industriel nouveau permettant la diversification des activités, nécessite une juste connaissance des métiers du site, de sa réorganisation et du tissu des sous-traitants. Il faut un temps nécessaire.

Le Tribunal de commerce, a lui, d'autres obligations et urgences. Si nous ne pouvons nous réjouir de l'annonce probable de la liquidation judiciaire le 3 novembre 2026, il faut par contre se féliciter de l'anticipation de cette situation et de l'initiative de Carole Delga, Présidente de Région, avec le ministre de l'Industrie, pour rendre opérationnel le projet industriel de la société portugaise Ghost… ce qui était attendu depuis plusieurs mois.

Pour les salariés du site comme pour les élus du Comminges, cela nécessite de répondre à plusieurs questions :

- Sur le statut des salariés et la préservation des compétences ;
- Sur le cadre juridique qui permettra d'employer ceux qui auront à assurer la surveillance et l'entretien des installations ;
- Sur le fonctionnement de la station d'épuration (compétence du Conseil départemental) ;
- Sur les partenariats avec l'ONF mais aussi le Centre régional de la propriété forestière ;
- Sur les négociations avec EDF pour le prix de l'énergie.

Bien sûr le calendrier qui permettra la reprise d'activité et les investissements pour y parvenir, doivent être portés à la connaissance des salariés comme des collectivités.

L'installation à côté du repreneur portugais du groupe alsacien SOPREMA confortera le bassin industriel et son développement durable.

Sinon ce sera le silence des cimetières proposé par ceux qui ont fait campagne pour la fermeture du site et pour la fin d'une activité dont le pays a besoin. Cela nous contraindra encore à importer.

Le Comminges doit vivre par ses richesses. Pour ces raisons le CESER Occitanie souhaite la réussite du projet et reste aux côtés de Carole Delga, des collectivités, des salariés et de leur syndicat, mais aussi de l'État dont nous avons besoin.

Contact presse - Christophe CAVERNES : 05 62 26 94 79
Retrouvez tous les communiqués du CESER Occitanie sur www.ceser-occitanie.fr